



 World Heritage
 Site Managers Forum
世界遗产地管理者论坛
FUZHOU, CHINA 2021

4^e Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial en marge de la 44^{ème} session élargie du Comité du patrimoine mondial

Gouvernance du patrimoine mondial - être préparé à gérer le changement et la continuité

Fuzhou (Chine)/Réunion en ligne
7 – 13 juillet 2021

Déclaration du 4^e Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial

Préambule

Le 4^e Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial s'est tenu en ligne sous l'égide de la République populaire de Chine du 7 au 13 juillet 2021. Le Forum a rassemblé 90 gestionnaires de sites du patrimoine mondial, coordinateurs et praticiens de 48 pays (Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Botswana, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Espagne, Finlande, Ghana, Honduras, Hongrie, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Libye, Lituanie, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Namibie, Nigeria, Norvège, Ouganda, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, République arabe, syrienne, Tchèque, Tunisie, République-Unie de Tanzanie et Zambie) avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial : ICCROM, ICOMOS et UICN.

Les participants souhaitent remercier la République populaire de Chine d'avoir accueilli et facilité la réunion en ligne afin de garantir la poursuite du Forum en tant que lieu de discussion, de partage des connaissances et d'échange, notamment dans le contexte de la crise sanitaire mondiale de COVID-19. Les participants sont également reconnaissants de l'occasion qui leur a été donnée de travailler avec la structure de gestion et de gouvernance du bien du patrimoine mondial de *Kulangsu, un établissement historique international*, et d'en apprendre davantage à son sujet.

Contexte

Les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial précisent que les États parties doivent mettre en place des "dispositifs de gouvernance équitables" pour assurer une gestion efficace¹. Des dispositions de gouvernance équitables sont nécessaires pour parvenir à de meilleures décisions avec la participation de tous les acteurs nécessaires, grâce à l'utilisation de cadres juridiques et coutumiers appropriés. La consultation et la participation actives des détenteurs de droits, des communautés locales et des parties prenantes sont essentielles à la gestion des biens du patrimoine mondial. Les systèmes de gestion et les dispositions de gouvernance des biens du patrimoine mondial doivent être adaptés et interactifs pour garantir une contribution et une collaboration significatives de tous les acteurs concernés.

¹ 117. Les États parties sont responsables de la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces pour un bien du patrimoine mondial. Les États parties doivent le faire en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien, l'agence chargée de la gestion et les autres partenaires, les populations locales et les peuples autochtones, détenteurs de droits et acteurs concernés par la gestion du bien en développant, le cas échéant, des dispositifs de gouvernance équitables, des systèmes de gestion collaboratifs et des mécanismes de réparation.

Lacunes et besoins en matière de gouvernance

Au niveau du site, il est difficile d'arriver à des décisions de gestion respectant un système de consensus et il est souvent difficile de déterminer le niveau approprié de compréhension et de participation nécessaire à des processus décisionnels participatifs significatifs. Des approches proactives et innovantes pour s'engager avec différents niveaux de gouvernance et divers acteurs sont constamment nécessaires.

En raison des divergences entre l'inscription au patrimoine mondial et les désignations nationales, dans de nombreux cas, plus d'une entité ou institution pourrait être responsable de la gestion d'un bien du patrimoine mondial, et il est crucial de s'assurer qu'un système de gestion inclut tous les acteurs concernés. Il faut reconnaître la manière dont les personnes se rapportent à leur patrimoine mondial, en permettant une articulation plus intégrée entre les valeurs et les attributs du lieu patrimonial, y compris le bien du patrimoine mondial, et ses contextes sociaux, économiques et environnementaux plus larges.

La voie à suivre

La *Convention du patrimoine mondial* est un instrument normatif mondial en matière de conservation. Il convient d'encourager la révision et la mise à jour cyclique des cadres juridiques et des politiques nationales, régionales et locales en matière de conservation du patrimoine, afin de tenir compte de l'étendue, de la taille et de la typologie différentes des sites du patrimoine, tout en prévoyant des mesures permettant une participation plus large à la gestion. Les pratiques de gestion traditionnelles reflétant les valeurs communautaires doivent être intégrées aux cadres de gestion des biens du patrimoine mondial, afin d'inclure le suivi, la production de rapports et les stratégies adaptatives. Les biens du patrimoine mondial doivent revoir et mettre à jour régulièrement leurs plans de gestion et leurs dispositifs de gouvernance respectifs, afin de s'adapter en permanence au changement.

Sur les biens du patrimoine mondial, le patrimoine doit être au centre des stratégies de développement local, contribuant à la qualité de vie des communautés locales et à la conservation des valeurs patrimoniales.

Tout en respectant les cadres légaux et coutumiers de protection du patrimoine, le système de gestion des biens du patrimoine mondial doit être basé sur des approches permettant une gestion fonctionnelle, avec une prise de décision fondée sur des conseils techniques, favorisant une consultation active de tous les acteurs pertinents et concernés, et mettant en place un système de gestion des données approprié pour les actions de gestion.

Le système de gestion doit être interconnecté et répondre à différents niveaux - national, régional et local - avec une coopération réciproque entre les différents niveaux de gouvernance. En particulier, les États parties sont encouragés à mettre en place des systèmes de gestion au niveau des sites et à fournir des ressources continues aux gestionnaires de sites pour fixer et atteindre des objectifs de gestion durable et stratégique afin de répondre aux problèmes et défis actuels, tout en préservant la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Le patrimoine n'est pas seulement un élément à préserver, mais il doit être considéré comme une ressource durable pour l'avenir qui s'est développée de manière éprouvée.

Les dispositions de gouvernance doivent s'efforcer d'être aussi inclusives et transparentes que possible. Des ressources et un soutien financier stables et continus doivent être garantis pour la gestion du patrimoine mondial dans le cadre des budgets généraux de gouvernance, et incluant le soutien financier de différents secteurs de la société pour garantir une exécution budgétaire adéquate et en temps voulu au niveau du site. La collaboration et l'engagement des agences de financement doivent être envisagés en permanence et des

compétences de communication et de négociation actives doivent être encouragées pour acquérir des mécanismes de financement durables.

Les participants demandent que des conseils holistiques et des outils pratiques sur la gouvernance soient produits et promus pour être adoptés dans tous les biens du patrimoine mondial.

Il est également nécessaire d'améliorer en permanence le renforcement des capacités, l'orientation et les ressources de connaissances à fournir aux biens du patrimoine mondial en matière de planification et de suivi de la gestion, d'Agenda 2030 et d'assistance ciblée pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les participants appellent les futurs pays hôtes du Comité du patrimoine mondial à continuer de convoquer le Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial en marge de la session du Comité du patrimoine mondial, afin de poursuivre la discussion sur de nombreux thèmes importants relatifs à la gestion du patrimoine mondial.

